

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 NOVEMBRE 2012

Convocations remises le 22 novembre 2012

Etaient présents :G. RIPEAUX (faisant fonction de Maire en tant que remplaçant du Maire empêché)
R.LELIEBRE B.LEMASSON F.ADAM V.BOUJU C.FOUBERT B. LEBouc R.DELAUNAY D.GRAND
T.GUILLOUARD D.LEBRETON C.PICHEREAU

Absents : MM. THOMAS (empêché) TRETON (excusé) M. RINGUENET-PECATE (non excusé)

Compte rendu de la commission voirie du 8 novembre 2012,

M. le 1^{er} Adjoint au Maire a donné le compte rendu de la visite de la commission voirie du 8 novembre 2012.

Délibération à prendre pour des heures supplémentaires d'agents communaux,

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé le paiement d'heures supplémentaires à l'agent d'animation de la garderie qui remplacera l'agent de surveillance de la cantine les 3 et 4 décembre.

Rémunération des agents recenseurs,

M. le 1^{er} Adjoint au Maire a informé le Conseil municipal que le recensement de la Population et des Logements aura lieu sur la commune du 17 janvier 2013 au 16 février 2013 et qu'il revient au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Les membres du Conseil Municipal ont fixé la rémunération ainsi :

Agent du district 1 aura une rémunération nette de 1000 €

Agent du district 2 aura une rémunération nette de 900 €

La différence s'explique par le fait qu'un district est plus grand que l'autre.

Examen des devis reçus pour l'achat d'une lame de déneigement, convention à passer avec un agriculteur,

Les membres du Conseil Municipal ont examiné les 3 devis reçus et ont retenu l'offre de l'entreprise LEROYER pour un montant de 6.380 € TTC comprenant une lame de déneigement, une benne et un épandeur de 300 l.

Une décision modificative du budget primitif a été prise pour ajouter des crédits à la section d'investissement

Article	programme	Décision modificative
2188		+ 6400,00
2313	84	-6.400,00

La passation d'une convention avec un agriculteur étant soumise à un appel à candidature afin que chaque personne intéressée puisse se faire connaître, un courrier sera adressé à chaque exploitant agricole de la commune.

Délibération à prendre pour les indemnités au nouveau receveur municipal,

Les membres du Conseil Municipal ont pris une délibération autorisant le Maire ou son représentant à mandater au profit de M. Gérard BESLIN les indemnités qui lui sont dues

Résultat de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection de canalisations d'eau potable.

Après analyse des 8 offres reçues pour la consultation de mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection d'environ 1500 mètres de canalisations d'eau potable dans le bourg de Lignières il a été décidé de retenir le cabinet TOPO CONCEPT qui propose un taux de 4,67% pour une estimation prévisionnelle de 90.000 € H.T, un taux de 4,50% pour une estimation prévisionnelle de 91.000 € à 120.000 € et un taux de 4,17% pour une estimation prévisionnelle de 121.000 € à 180.000 € H.T.M. le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre après avoir répondu aux cabinets d'étude non retenus.

Avenant à prendre pour le marché de construction de la boulangerie épicerie.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté un avenant de l'entreprise LALANDE pour la fourniture et la pose d'un plafond placo sur ossature métallique avec laine de verre de 240 mm dans le garage,

Montant de 1.400 € H.T

Ainsi qu'un avenant de l'entreprise LALANDE pour la fourniture et la pose d'une porte coupe-feu 1 h pour le tableau électrique

Montant de 680,00 € H.T

Délibération à prendre pour la Zone de Développement Éolien (ZDE)

Les Membres du Conseil Municipal ont donné un avis favorable à l'installation d'une centrale éolienne sur la commune et ont accordé au groupe Juwi le droit d'étudier la faisabilité d'un parc éolien sur la commune et d'effectuer toute demande inhérente à l'implantation d'un parc éolien. Cet accord est subordonné à la condition que les propriétaires et les exploitants des parcelles concernées donnent leur accord.

Questions diverses :

Le 1^{er} Adjoint au Maire a fait le point sur les travaux des ateliers de la Communauté de Communes des Avaloirs et de la Communauté de Communes de Villaines La Juhel pour le projet de fusion.

M. le 2^{ème} Adjoint au Maire a fait le compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole.

A Lignières-Orgères, le 28 novembre 2012

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Signé Gabriel RIPEAUX